

EXAMEN D'ENTRÉE AU C.R.F.P.A SESSION 2011

PROCÉDURE PÉNALE

Dans le cadre de l'examen d'accès au centre régional des avocats, il vous est demandé d rédiger le cas pratique suivant:

L'été est bien souvent le temps des excès!

Notre ami Tristan est triste, de la tristesse qui fait broyer des idées noires et incite malheureusement à consommer de l'alcool plus que de raison.

Il vient en effet de recevoir un lâche texto de sa bonne amie Yseult qui le congédie!

Il ne comprend pas pourquoi il est ainsi écarté et est vexé par la bassesse du procédé pour un telle annonce.

Il noie son chagrin dans un alcool fort.

Il titube, a les yeux brillants, tient des propos incohérents et pour se remettre de cet état, il décide de sortir de chez lui afin de s'aérer.

Il enfourche sa bicyclette et parcourt les rues. Il fait des écarts qui n'ont pas échappé à des policiers qui décident de procéder à un contrôle.

Il est soumis à un dépistage et le taux est le record de l'année soit 2.5 mg/l d'air expiré.

Aussitôt il est interpellé.

Que va-t-il se passer?

La procédure est maintenant achevée et le substitut de permanence s'aperçoit que Tristan a déjà été condamné pour des faits identiques, cela en est de trop, le magistrat veut réagir et fort!

Que peut-il faire? (Vous étudierez uniquement l'aspect procédural)

P.s: Seuls sont autorisés le code pénal et le code de procédure pénale.